

Conférence de presse, 16 mars 2011

Alliance DRG Personnel

## **Introduction des DRG - A quoi porter attention?**

Exposé de Pierre Théraulaz, président de l'Association suisse des infirmières et infirmiers ASI

Au vu des conséquences importantes que l'introduction des SwissDRG va avoir sur l'ensemble du système de santé suisse, l'Association suisse des infirmières et infirmiers se réjouit qu'une alliance se crée entre associations professionnelles et d'employeurs dans le but de veiller aux impacts possibles sur les forces de travail et la qualité des prestations.

Je vais dans mon exposé me focaliser sur les risques dans le domaine du personnel hospitalier ainsi que sur l'impact hors de l'hôpital sur les soins en ambulatoire et en longs séjours.

### **En hôpital**

L'introduction d'un système de forfait par cas dans le milieu hospitalier a coïncidé dans de nombreux pays avec une modification significative des ressources humaines mises à dispositions des soins :

- Diminution du nombre de forces de travail dévolues aux soins infirmiers;
- Déqualification : remplacement d'infirmières diplômées par du personnel moins ou pas formé;
- Atteinte aux conditions de travail parfois même en irrespects des lois sur le travail.

La spirale 'déflationniste' engendrée par un benchmark irréfléchi à des effets direct sur la qualité des prestations comme le démontre clairement de nombreuses études sur le rapport direct entre ressources infirmières et résultats hospitaliers ('outcomes'). Comparer par exemple entre le nombre de postes par lits en Allemagne et en Suisse n'est pas réaliste. Elle ne prend pas en compte par exemple le partage des tâches entre médecins et infirmières ou la différence des standards de confort attendus par la population.

De plus, à un moment où la pénurie des personnels de santé est à nos portes, la péjoration des conditions de travail aurait un effet délétère sur la rétention du personnel comme sur l'attractivité du domaine de la santé.

En conséquence, une dégradation des moyens humains disponibles représentera une économie à court terme, mais des surcoûts à long terme et une baisse inacceptable de la qualité.

### **En maintien à domicile et en longs séjours**

Le raccourcissement des durées de séjour, conséquence directe d'un système de forfait par cas, représente surtout un transfert très important sur le secteur du maintien à domicile et des établissements médico-sociaux. Si ceux-ci ne se voient pas renforcés, nous courrons le risque que la dégradation des conditions d'exercice professionnel soit encore plus criante dans ce secteur qui pourtant aurait plutôt besoin d'un effort supplémentaire afin de le rendre plus attractif.

Berne, 16 mars 2011